

DELIBERATION N° 2020-13

L'an deux mille vingt, le 31 janvier, à 10h00, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni à la Salle Polyvalente sous la présidence de Madame Hermeline MALHERBE, Présidente du Pnr des Pyrénées Catalanes.

Personnes présentes :

Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents

Mme Hermeline MALHERBE, Présidente

M. Georges ARMENGOL, Mme Fabienne BARDON, M. Jean-Luc BLAISE, M. Alain BOUSQUET, M. Roger CIURANA, M. Jean-Louis DEMELIN, M. Michel GARCIA, Mme Eliane JARYCKI, Mme Josette PUJOL, Mme Martine ROLLAND, M. Grégoire VALLBONA

M. André AMBRIGOT, Mme Damienne BEFFARA, M. Jean-Marie BERTRAND, M. Pierre BOUSIGUE, M. Jean-Pierre CABOT, Mme Thérèse CARON, M. Alain CAYZAC, M. Jean-François COLL, M. Albert FRIGOLA, M. Claude GRAU, M. Marius HUGON, M. Jean-Pierre JULIEN, M. Jean-Louis LACUBE, M. Joël LOMBARD, M. Daniel MAROUBY, M. Claude MONTY, M. Isidore PEYRATO, Mme Françoise POROLI, M. Raymond POUGET, M. Jean RIBOT, M. Henri SENTENAC, M. Antoine TAHOSES, Mme Huguette TEULIERE, M. Jean TOUZEAU, Mme Sylvie TORRAS, M. Daniel VERGES, Mme Monique VERNICHON M. Jean-Luc VILLERET, M. Mathieu WOERNER

Personnes absentes ayant donné procuration :

Mme Ségolène NEUVILLE à Mme Hermeline MALHERBE, Mme Agnès LANGEVINE à Mme Eliane JARYCKI, M. Jacques CRESTA à M. Grégoire VALLBONA, M. Guy ESCLOPE à M. Jean-Luc Blaise, Mme Juliette CASES à M. Daniel MAROUBY, Mme Fabienne DEVILLIEZ à M. Marius HUGON, M. Jean-Louis JALLAT à Mme Fabienne BARDON, M. Christian FABRE à Mme Sylvie TORRAS, Mme Christiane SISTAC FITE à M. Michel GARCIA, Mme Valérie BONNOT à M. Jean RIBOT, M. Robert GUINOT à M. Jean Touzeau

Personnes excusées :

M. le Sous-Préfet de Prades

Mme Valérie BONNOT, Mme Juliette CASES, Mme Joëlle CORDELETTE, M. Jacques CRESTA, Mme Fabienne DEVILLIEZ, M. Guy ESCOLPE, Mme Judith CARMONA, M. Christian FABRE, Mme Béatrice FALIU, M. Michel FAURE, M. Robert GUINOT, M. Henri GUITART, M. Jean-Louis JALLAT, Mme Agnès LANGEVINE, M. Philippe LOOS, M. Jean-Marie MAYDAT, M. Vincent MIGNON, Mme Ségolène NEUVILLE, Mme Christine PEROY, M. Mickaël REY, M. Michel SANTANACH, Mme Christiane SISTAC-FITE

SECRETAIRE DE SEANCE : Michel GARCIA

OBJET : INTERPARC FILIERE PIERRE ET VALORISATION DES PRODUITS AGRICOLES

La Présidente

RAPPELLE qu'en accord avec la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, les Parcs naturels régionaux d'Occitanie ont porté une démarche commune pour initier et soutenir les dynamiques locales sur la filière pierre. Une étude a été réalisée dans le territoire des PNR d'Occitanie et son objectif consistait à établir un diagnostic de la filière au sein de chaque PNR (ressources, acteurs, dynamiques, enjeux...) en vue de proposer des actions innovantes pour le développement de la filière pierre au sein de chaque Parc et surtout en inter parcs. Le diagnostic réalisé lors de cette étude a révélé des points convergents sur les différents territoires, ce qui nous a amené à privilégier des actions à destination de tous les PNR, dans le cadre de l'inter parcs.

Par ailleurs, parmi les grandes orientations politiques de la région Occitanie figure la thématique de l'alimentation avec la mise en place du Pacte Régional pour une Alimentation Durable en Occitanie sur la période 2019-2023. Parmi les orientations stratégiques de ce pacte, figure la valorisation du patrimoine alimentaire régional. Dans cet optique le PNR des Pyrénées Catalanes, en partenariat avec d'autres Parcs d'Occitanie et en complément des actions déjà engagées autour du développement de la marque Valeurs Parc, a pour volonté de promouvoir ses produits et savoir-faire ancrés au territoire lors du Salon International de l'agriculture et lors du Salon REGAL organisé par la région.

PRECISE les objectifs de l'action qui se déclinent comme suit :

Développer des actions en Inter Parcs Occitanie :

-sur la filière pierre :

Communiquer et valoriser la dynamique des Parcs sur la valorisation de la filière pierre, et les chantiers pilotes prévus pour 2020-2021.

Diffuser et partager l'exemplarité des projets dans les territoires.



-sur la valorisation des produits :

Renforcer et/ ou développer des partenariats durables entre les PNR et les autres structures agricoles et politiques de la région

Promouvoir les produits et producteurs locaux via ces manifestations

Promouvoir une agriculture durable en cohérence avec la charte du PNR et des attentes de la région en matière d'agriculture.

Participer à la préservation des races locales et des variétés anciennes

PROPOSE le plan de financement de cette action comme suit :

	Montant
Autofinancement	2 661
REGION	9 214
TOTAL	11 875

DEMANDE au comité syndical d'approuver le plan de financement de cette action et d'autoriser la Présidente à solliciter les subventions correspondantes et à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce projet,

Le Comité Syndical,

OUI l'exposé de la Présidente, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres,

VALIDE le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

AUTORISE la Présidente à solliciter les subventions correspondantes et à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce programme,

DONNE pouvoir à Mme la Présidente ou à défaut le 1^{er} Vice-Président et, ou la Directrice chacun en ce qui le concerne de veiller à l'application de la présente délibération, et signer tout document nécessaire à l'aboutissement de ce projet,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

**La Présidente du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional des Pyrénées Catalanes
Hermeline MALHERBE**